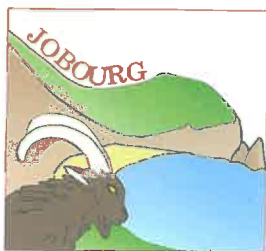


COMMUNE DE JOBOURG
50440



Tél. : 02.33.10.00.40
Fax : 02.33.10.00.44

Jobourg, le 16 Juin 2014

Monsieur le Maire

Aux

Administrés

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, **le 02 juin**, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Présents : Mr Jean-Paul LECOUCVEY, Mme Fabienne HELEINE, Mr Alain MARCHANT, Mme Eliane LECOSTEY, MM. David DIGARD, Martial GOSSELIN, Mmes Katia BUNEL, Nathalie MONCHAUX, MM. Jean-Christophe BEAUCHÉ, Denis BEAUMONT, Mme Pascale CERVANTES.

Absente excusée : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MARCHANT

1° - CREATION D'EMPLOI PERMANENT SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE
o **Adjoint Technique principal de 2^e classe**

Monsieur LE MAIRE rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2014.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C en date du 18/03/2014, Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe, à temps non complet, à hauteur de 4h/35h,

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un poste, d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe, à temps non complet, à hauteur de 4h/35h, à compter du 01/05/2014,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2014, chapitre 012, article 6411.

2° - NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de notre prestataire de logiciel JVS Mairistem concernant la numérisation des actes d'Etat Civil, à compter de l'année 1900 jusqu'à aujourd'hui afin de faciliter le travail du secrétariat de mairie et permettant une meilleure conservation des registres d'Etat Civil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de l'entreprise JVS Mairistem concernant la numérisation des actes d'Etat civil à partir de l'année 1900 jusqu'à aujourd'hui, pour un montant de 1 654.00 € HT soit 1 984.80€ TTC ;
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 205 du budget primitif de l'année 2014.

3° - INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2014

Vu les circulaires du 08/01/1987 et du 29/07/2011 concernant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- De fixer l'indemnité allouée à Monsieur le Curé de la Paroisse, pour l'année 2014, à 119.55€ ;
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6282 du budget de l'exercice en cours.

4° - VOTE DES SUBVENTIONS – ANNEE 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Associations Cantonales

- Foyer Socio Educatif du collègue Le Hague Dike (FSE) 160.00€

La somme globale de 160.00€ sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'année 2014.

5° - TRAVAUX D'INTERETS COMMUNAUTAIRES – ANNEE 2015

Pour le prochain programme des travaux de compétences communautaire – année 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à la Communauté de Communes de la Hague, les travaux suivants par ordre de priorité :

- Chasse La fosse à Mortier / Chemin des Roques
- Chemin Saint Ouen
- Route du Hameau Ricard et une partie de Route de Calais

6°/ Questions diverses

> Création d'un Groupe de Travail « Gestion de l'Escale Pain »

Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail concernant la gestion de l'Escale Pain. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le groupe de travail sera composé de 3 conseillers municipaux, à savoir : Jean-Paul LECOUEY, Pascale CERVANTES et Nathalie MONCHAUX et de deux autres membres extérieurs qu'ils restent à trouver.

> Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de la Hague souhaite que la commune propose deux noms pour siéger à la CCID intercommunale. Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres sont : Denis BEAUMONT et Ghislain MONCHAUX.

Jobourg, le 16 Juin 2014.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.

